



Litige avec un garagiste speedy

Par **annesophie26**, le **07/02/2010** à **22:04**

Bonjour, ensuite a un choc sous ma voiture, j'ai amené ma voiture chez un garagiste (speedy) afin qu'il vérifie si ma voiture n'avait pas subi de séquelles. Il vérifie et me dit que tout va bien. Le soir je décide de vérifier mes niveaux, le liquide de refroidissement était vide et lorsque j'ai voulu en remettre la totalité de liquide de refroidissement tombé directement sur la route. Je décide donc de retourner au garage afin de lui faire part du problème qu'il n'avait pas relevé.
Verdict: mon radiateur a été percé par le choc ... Après hésitation, je décide de faire les réparations qui m'ont coûtés au total 389€.
Le lendemain, je retourne aller ma voiture, le garagiste me fait signer une décharge, 10 minutes après mon voyant de liquide de refroidissement s'allume et une fumée sortait du capot.
Il m'a paru normal d'appeler le garagiste aussitôt.
Au téléphone il m'a bien fait comprendre qu'il n'en avait rien à faire et que je lui avais signé une décharge et que je ne pouvais donc rien contre lui ...
Résultat: mon joint de culasse a lâché. Ce que je reproche au garagiste c'est de ne pas avoir fait son travail. Il savait très bien que ma voiture n'allait pas tenir et m'a laissé partir ainsi. S'il m'avait dit que mon chauffage et mon joint de culasse était fichu ... je n'aurais jamais fait les réparations qui auraient beaucoup trop élevé pour moi!
Ai un recours ? quelque chose à faire contre lui ?